

Luxembourg, le 31 août 2016

Monsieur Mars DI BARTOLOMEO
Président de la Chambre
des Députés
LUXEMBOURG



DEMOKRATESCH
PARTEI

Chambre des Députés
Groupe Parlementaire

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous informer que, conformément à l'article 80 de notre Règlement interne, je souhaite poser la question parlementaire suivante à Monsieur le Ministre d'Etat et Ministre de la Culture:

« L'on sait que le revêtement du parvis devant le Monument national de la grève du 31 août 1942, érigé sur initiative nationale en l'an 1955 à Wiltz, dessiné par Jean Wercollier, architecte, et orné de sculptures de son frère, l'artiste Lucien Wercollier, se trouve en état de dégradation.

Depuis des années, les pavés et les escaliers sont glissants. L'eau de pluie entre dans le sol par les joints fissurés si bien que de plus en plus de pavés sont déchaussés. Pire encore, l'eau pénètre également dans la crypte située sous le monument à proprement parler, endroit où ont été attachées les plaques commémoratives sur lesquelles figurent les noms et prénoms des victimes de la guerre. A ne pas perdre de vue que l'effet conjoint des pluies et du gel risquent de détériorer progressivement l'état de ce lieu de mémoire (dalles et parvis). C'est pourquoi, en janvier 2013, la commune avait prié Madame la Ministre de la Culture à la soutenir dans la rénovation de la place publique devant ce monument national.

Venant d'apprendre que le chantier en question pourrait être entamé dans peu de temps si bien que les travaux seraient finalisés avant la célébration du 75^e anniversaire de la grève de 1942, j'aimerais poser les questions suivantes à Monsieur le Ministre d'Etat et Ministre de la Culture:

- *La rénovation en question sera-t-elle réalisée sous l'égide*

9, rue du St. Esprit
B.P. 510
L-2015 Luxembourg

Tel. : 22 41 84 1
Fax : 47 10 07

dp@dp.lu
www.dp.lu

du gouvernement ?

- *Monsieur le Ministre peut-il préciser, le cas échéant, si un devis estimatif des travaux de rénovation à réaliser en vue de la conservation de ce monument national a été établi ? Les coûts de rénovation seront-ils répartis entre l'État et la Ville de Wiltz ? Dans l'affirmative, dans quelle proportion ?*
- *Monsieur le Ministre estime-il qu'il serait opportun de procéder à un classement de ce lieu de mémoire comme monument national? »*

Croyez, je vous prie, Monsieur le Président, à l'assurance de ma très haute considération.

André BAULER

Député



DEMOKRATESCH
PARTEI

Chambre des Députés
Groupe Parlementaire

9, rue du St. Esprit
B.P. 510
L-2015 Luxembourg

Tel. : 22 41 84 1
Fax : 47 10 07

dp@dp.lu
www.dp.lu